

Jour de séance 37

le mardi 8 mai 2012

13 h

Prière.

L'hon. P. Robichaud dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants : d'une part, *rebâtir le Nouveau-Brunswick : Cadre stratégique pour le soutien des secteurs de croissance prioritaires au Nouveau-Brunswick, 2012-2016* et, d'autre part, *rebâtir le Nouveau-Brunswick : Plan d'action de développement économique, 2012-2016*.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 33. Elle se formera ensuite en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

33, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue à 17 h 2, reprend à 17 h 6.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait

rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2012-2013
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE	
Services généraux et autres services	
d'enseignement	10 411 000
Enseignement primaire et secondaire	994 908 000
Développement de la petite enfance	65 814 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	1 071 080 000

COMPTE DE CAPITAL

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE	
Écoles publiques - Biens d'équipement	1 200 000

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT	
Éducation et Développement de la petite enfance	
- Office de l'éducation spéciale pour les provinces de l'Atlantique	350 000
AVANCES DE PETITE CAISSE	
Éducation et Développement de la petite enfance	122 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 21 h 36.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponses aux pétitions 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75 et 76 (4 mai 2012).